



DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2019/2020 À REMPLIR

Liste des copies de documents à fournir



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT À INSCRIRE

Nom :

Prénom Sexe : féminin masculin

Date de naissance Lieu de naissance Dépt.

Adresse

CP Ville:

NIVEAU À LA RENTRÉE 2019

1. Maternelle Primaire
 PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

2. Nom de l'établissement fréquenté précédemment :

Marie Curie, Pia François Mitterrand Maternelle, Pia Autre école, précisez nom et commune :
 Louis Torcatis, Pia François Mitterrand Élémentaire, Pia

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE LÉGAL

Nom : Prénom :

Numéro de tél. :

Autres enfants scolarisés sur Pia : Oui Non

Si oui, quelle école : Marie Curie François Mitterrand Maternelle
 Louis Torcatis François Mitterrand Élémentaire

**Avant de renvoyer ce document,
merci de vérifier que vous avez bien fourni toutes les pièces justificatives demandées.
Voir au verso ->**

RESERVÉ AU SERVICE :

dossier reçu le :

AVIS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Signature :

Maternelle : Marie Curie François Mitterrand
Elémentaire Louis Torcatis François Mitterrand

À noter : après avis de la commission, le responsable légal devra prendre rendez-vous avec le directeur.rice de l'établissement scolaire pour finaliser l'inscription scolaire.

Maternelle :
Marie Curie, Mme Berthet : 04 68 63 11 04
François Mitterrand, M. Deunf : 04 68 52 85 15

Elémentaire :
Louis Torcatis, Mme André : 04 68 63 05 05
François Mitterrand, Mme Ausina : 04 68 52 58 14

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2019/2020 LES DOCUMENTS À FOURNIR

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2019/2020 ?

- Les nouveaux arrivants sur Pia.
- Les enfants qui changent d'école après un déménagement sur Pia.
- Les enfants nés en 2016 et qui entrent en petite section de maternelle
- Les enfants nés en 2013 déjà scolarisés à Pia et qui passent de la grande section au CP.

Comment s'inscrire ?

> Dans un premier temps : à la mairie

Après avoir renseigné toutes les rubriques de la demande d'inscription scolaire (cf. verso), vous devez le retourner en mairie, jusqu'au **14 juin 2019** accompagné des pièces justificatives demandées soit par courrier, soit en le déposant au : Service des Affaires Scolaires hôtel de ville 18 av Maréchal Joffre 66380 Pia

> Dans un second temps : à l'école

Après réception de la décision de la commission scolaire, vous devez prendre contact avec le directeur.trice de l'école pour procéder à l'admission définitive de votre enfant.

Attention : ne pas oublier de se présenter à ce rendez-vous muni de cette fiche, qui atteste que les formalités avec la mairie ont bien été effectuées. Votre enfant ne pourra être admis dans son école sans inscription administrative préalable à la mairie.

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT



Attention : fournir uniquement des copies (Sans agrafes)
tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

- Cette demande d'inscription scolaire (cf verso)
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois : quittance EDF ou d'eau,
- 1 copie complète du livret de famille (pages parents et enfants)
- 1 copie de la page « vaccinations Diphtérie - Tétanos - Polio » du carnet de santé
- Assurance habitation ou bail
- Si scolarisé dans un autre établissement, hors commune, «certificat de radiation»

Et aussi

Pour les personnes hébergées

Venir retirer un formulaire au Service des Affaires Scolaires il faudra le compléter avec les documents suivants :

• l'une par l'hébergeant

=> Présenter l'original de la carte nationale d'identité + copie recto-verso, un justificatif de domicile de moins de deux mois : facture EDF ou eau uniquement.

• L'autre par l'hébergé

=> Présenter carte nationale d'identité puis un justificatif de résidence à l'adresse déclarée dans un délais d'un mois : attestation CAF, CPAM, Pôle emploi uniquement.

Renseignements Service des Affaires Scolaires
Mairie 18 avenue Maréchal Joffre - Pia
04 68 63 75 77 / affairescolaires@pia.fr
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Fermé au public le mardi et vendredi après-midi

